

« Tourb'info »

Bulletin de liaison
du site Natura 2000

Tourbière de Négarioux-Malsagne

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



n°02

Août 2013

L'Édito du Président du comité de pilotage

Une nouvelle année d'animation vient de s'achever, toujours sous le signe de la préservation des milieux et des espèces remarquables de ce site.

Bien que de faible superficie, ce site concentre plusieurs enjeux tels que le maintien des milieux ouverts et de la qualité des eaux ou une meilleure répartition de la charge agropastorale.

Les travaux réalisés les années précédentes commencent à porter leurs fruits et de nouvelles discussions ont été engagées notamment avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin pour suivre les efforts de restauration.

Tout au long de l'année, ce sont des scolaires, des touristes et des habitants du territoire qui sont accueillis et accompagnés dans la découverte de la gestion des milieux remarquables de ce site.

Voilà à quoi ressemble la vie de ce site Natura 2000, rythmée une fois par an par la réunion du comité de pilotage, qui valide, entre-autre, le programme d'animation pour la prochaine saison.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, particulièrement impliqué dans le réseau Natura 2000 et animateur de ce site depuis l'origine, s'efforcera de remplir une fois encore les objectifs définis pour cette tourbière, dont le sentier d'interprétation a par ailleurs été intégré au carnet « Voyage(s) en Millevaches » du PNR.

Olivier MAUREL,
Président du COPIL*
et Sous-Préfet d'Ussel.



Une autre vie s'invente ici

Carte d'identité du site Natura 2000 :

Nom : Tourbière de Négarioux-Malsagne

Commune concernée : Peyrelevalde (19)

Surface du site : 201 hectares

Altitude (min, max) : 768 m à 828 m

Validation du DOCOB* : 29 avril 2003 (en COPIL*)

Carte de localisation :



Animatrice du site : Malika CONSTANS - PNR Millevaches en Limousin

Téléphone : 05.55.95.39.65

Courriel : m.constans@pnr-millevaches.fr

Chiffres clés de la contractualisation

km
de clôture

2,3

ha de
travaux mécaniques
de restauration

3,5

ha
de MAEt*

72



Quelques espèces à observer sur le site :

Arnica des montagnes

Plante médicinale typique des sols pauvres et acides.

Drosera

Plante carnivore vivant dans les tourbières.

Circaète Jean-Le-Blanc

Rapace spécialisé dans la chasse de serpents.

Vipère péliade

Serpent des milieux humides et froids.

Inventaires naturalistes

Afin d'améliorer les connaissances naturalistes du site, des inventaires d'amphibiens (grenouilles, tritons et autres salamandres) ont eu lieu pendant l'été et se termineront au printemps 2014. Ils ont été confiés au Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le G.M.H.L. au 05.55.32.43.73.

En parallèle, le PNR a conduit une journée d'inventaire des Odonates (libellules et demoiselles), à la recherche de l'Agrion de mercure et de la Cordulie à corps fin. Malheureusement, aucune de ces deux espèces n'a été trouvée sur le site.

Sentier d'interprétation

Inauguré en 2011, le sentier d'interprétation de la tourbière de Négarioux-Malsagne est un bon moyen de découvrir le site. Ponctué d'œuvres artistiques, il vous permettra d'aborder plusieurs thématiques parmi lesquelles le monde des tourbières, la gestion du site ou encore le paysage de demain.

Pour vous accompagner dans votre randonnée, un livret gratuit est à votre disposition. Vous le trouverez à la Mairie ou au syndicat d'initiative de Peyrelevade, au golf du Chammet ou encore dans les locaux du PNR de Millevaches en Limousin. Vous trouverez les devinettes sur la faune et la flore de la tourbière, réalisées par les enfants de l'école de Peyrelevade dans le carnet « Voyage(s) en Millevaches » en vente 7€ dans les offices de tourisme, les librairies, et autres points de vente.



Zoom sur la Charte Natura 2000

Le site Natura 2000 de la Tourbière de Négarioux-Malsagne a été désigné en raison de la présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire tels que les végétations des zones humides (tourbières et prairies à molinies) pour 80 ha, les landes sèches et pelouses à Nard* (10 ha), ou encore les hêtraies à houx et tourbières boisées (3 ha). La présence sur le site de la Loutre d'Europe, de la Bruchie des Vosges, petite mousse se développant sur des sols tourbeux dont très peu de sites sont actuellement connus, ou encore la présence de nombreuses espèces d'oiseaux protégés viennent confirmer l'importance de ce site.

Les principaux objectifs de gestion et de conservation de ce site sont:

- La préservation des landes et des tourbières par le maintien ou le retour du pâturage extensif,
- Le maintien d'une bonne qualité des eaux en limitant l'apport d'intrants.

La Charte Natura 2000 est un document constitué d'une liste d'engagements qui contribuent à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces. Ces engagements correspondent à des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ainsi qu'à des pratiques sportives et récréationnelles respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Outre ces engagements, des recommandations, destinées à sensibiliser les adhérents aux enjeux de conservation, sont également proposées. En contrepartie, la Charte procure des avantages fiscaux aux signataires, tout en étant plus souple que les Contrats Natura 2000. Les titulaires de droits réels et personnels adhèrent à la Charte, sur la base du volontariat, pour tout ou partie des terrains qu'ils possèdent, pour une durée de 5 à 10 ans.

La Charte du site Tourbière de Négarioux-Malsagne a été approuvée par Arrêté préfectoral n° 2011151-0002 du 31 mai 2011. Les parcelles pouvant bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont listées dans l'arrêté préfectoral n° 2013003-0003 du 3 janvier 2013.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du Parc à l'adresse www.pnr-millevaches.fr ou sur simple demande auprès de l'animatrice du site.

Le petit glossaire du « Tourb'info » :

COPIL* : COmité de PIlotage. Groupe composé de l'ensemble des acteurs concernés par un site Natura 2000 et présidé par un élu local ou à défaut le préfet, qui établit le DOCOB* et suit sa mise en œuvre.

DOCOB* : DOcument d'OBjectifs. Document qui fixe les objectifs et mesures qui peuvent contribuer à la préservation et/ou la restauration des espèces et habitats justifiant la création du site.

MAEt* : Mesure Agro-Environnementale territorialisée. Aides agricoles contractualisées pour 5 ans et visant à la préservation de l'environnement. Elles sont éligibles sur des territoires prédéfinis, par exemple au sein d'un site Natura 2000.

Nard* : Nard raide. Petite graminée favorisée par le pâturage appelée localement « Poil de bouc ».

